



Commune de GESVES



Wallonie

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

(1) Le/les demandeur(s) est/sont LES AMIS DU PATRO DE GESVES- Représenté par Monsieur Thirion François demeurant Chaussée de Gramptinne 107 à 5340 Gesves.

Le terrain concerné est situé Rue de la Pinaeraie, 2/A à 5340 Gesves et cadastré division 1, section D n°300/2F

Le projet consiste en la isolation par l'extérieur : pose de plaques isolantes recouvertes d'un parement, et présente les caractéristiques suivantes (2) : Parement des matériaux de façade (brique reconstituée de ton gris en soubassement sur 1 m de hauteur et bois pour la partie supérieure – selon montage photo) - GRU 424c + GCU 3.1.1.8. –

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables (3) de 9h à 12h à l'adresse suivante : GESVES, Service Urbanisme Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves, sur rendez-vous.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M Kok (4) téléphone : 083 670335, mail : urbanisme@gesves.be , dont le bureau se trouve au Service Urbanisme

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 30/03/2026 au 14/04/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gesves.be

A GESVES, le 16/03/2026

La Directrice générale

Marie-Astrid HARDY

Pour le Collège,



Le Bourgmestre

Martin VAN AUDENRODE

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.